

Euthanasie

Par **Kem**, le **17/03/2008** à **16:45**

Avé tous,

Je plonge sur un sujet d'actualité, recevant ma dépêche du Monde.

Donc le "droit à mourir" a été refusé à Mme Sébire.

Pouvez-vous m'éclairer sur le contenu de la loi Léonetti ?

Je vous propose de faire une petite recherche sur l'état du droit "à mourir" en Belgique, si vous êtes intéressés.

Peut-on, du point de vue philosophie (ou peut-être qu'un autre mot conviendrait mieux) associer le droit à la vie (avortement), le droit à disposer de sa vie et de ses choix (mariage, divorce), et le droit à mourir (euthanasie) ?

N'est-ce pas un non sens qu'une personne souffrant de maladie incurable et avec probablement des paquets de médicaments énormes, ayant donc la possibilité à portée de main de se suicider sans trop de douleurs (a priori effets secondaires : un endormissement) se voie refuser cette démarche par la justice ?

Et aussi, pourquoi demander ce droit à la justice alors qu'on peut le faire soi-même, si on a la chance de disposer encore de ses facultés ?

Par **Yann**, le **17/03/2008** à **17:03**

On a déjà un topic sur le sujet. Je ferme donc et vous renvoie tous vers le lien suivant:

arrow: forum <http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... 0&start=75>

Merci.